

Gaspé, le 23 septembre 2021

## AVIS DE DÉSIGNATION

**Au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs**

### **Membre représentant la communauté**

Conformément à l'annexe 1 de la [Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires](#), avis est donné, afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du centre de services scolaire, à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs afin de combler les postes vacants.

---

*Peut se porter candidat, un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et qui possède les qualités et conditions requises, telles que mentionnées ci-dessous.*

---

### **Deux postes ouverts aux candidatures**

Profils recherchés

1. Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (LIP article 143, alinéa 3<sup>e</sup>, d);
2. Une personne âgée de 18 à 35 ans (LIP article 143, alinéa 3<sup>e</sup>, e).

### **Mandats**

Les mandats pour les deux postes offerts se terminent le 30 juin 2022.

### **Conditions et qualités requises**

- Avoir 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire des Chic-Chocs et demeurer depuis au moins 6 mois au Québec;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3), au cours des cinq dernières années.

### **Sont inéligibles**

- Un employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaire de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui occupe un poste au sein d'un conseil, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique.

### **Modalités de mise en candidature**

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire disponible sur notre site Internet à l'adresse [www.cschic-chocs.qc.ca](http://www.cschic-chocs.qc.ca) ou au centre administratif du Centre de services scolaire, au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé et au point de service situé au 170, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Votre candidature doit être déposée au plus tard le 6 octobre 2021 avant 16 h. Vous devez la faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : [sec-gen@csscc.gouv.qc.ca](mailto:sec-gen@csscc.gouv.qc.ca) ou la déposer au centre administratif de Gaspé ou au point de service de Sainte-Anne-des-Monts, identifiée à l'attention de M. Claude Petitpas, secrétaire général.

### **Séances de cooptation et de formation**

La désignation des membres représentants de la communauté aura lieu par cooptation le 19 octobre 2021. Une séance de formation s'adressant à l'ensemble des administrateurs aura lieu le lundi 25 octobre 2021.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à Monsieur Claude Petitpas, secrétaire général, aux coordonnées suivantes :

102, Jacques-Cartier  
Gaspé (Québec) G4X 2S9  
Téléphone : 418 368-3499 poste 5911  
Courriel : [sec-gen@csscc.gouv.qc.ca](mailto:sec-gen@csscc.gouv.qc.ca)